

1084 400 014

DESCRIPTION SOMMAIRE DU TERRITOIRE VISÉ

La zone visée porte le numéro 0026 et est délimitée approximativement par l'avenue Cedar, le boisé des Bénédictins, l'avenue des Pins et le Chemin de la Côte des Neiges

Les zones contiguës sont les zones 0001, 0023, 0025, 0029, 0037, 0038, 0040, 0041, 0044 et 0046. La zone 0001 est constituée du parc du mont Royal; les autres zones sont délimitées approximativement par l'avenue Cedar, la limite ouest du terrain de l'Hôpital général, l'avenue des Pins, la limite est du terrain de l'Hôpital général, l'avenue Cedar, le parc Thérèse Casgrain, le parc Percy-Walters et l'avenue du Docteur-Penfield.

Une demande de participation à un référendum doit provenir d'une zone visée pour qu'une zone contiguë soit admissible.